Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260404-2026_06_55-DE

**COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)**
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 4 AVRIL 2026 A 9 H 00**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à 9h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

**Présents** : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. JANNIN Gildas, Mme KERLEAU Aline, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann

**Représentés :** M. LE MARÉCHAL Matthieu par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE BRIAND Fabienne par procuration à Mme GUILLLOU Catherine

**Absent :** /

**Secrétaire de séance** : Mme LE GONIDEC Marine

**Date d'envoi de la Convocation :** 30 Mars 2026

## DELIBERATION N°2026-06-55 : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : M. le Maire

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter à main levée pour ces élections.

M. le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Aussi, M. le Maire propose de créer 7 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Les commissions municipales, ainsi que le nombre des conseillers siégeant dans chacune d'elle seront inscrits dans le règlement intérieur qui sera prochainement révisé pour la mandature 2026 - 2032.
Pour rappel, le nombre de membres exclut le Maire qui est Président de droit de toutes les commissions.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-22,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 2 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260404-2026_06_55-DE

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- ✓ **D'adopter la création des commissions municipales suivantes :**

**Commission affaires maritimes et développement urbain**
**Commission développement économique**
**Commission affaires culturelles**
**Commission cadre de vie**
**Commission finances**
**Commission du personnel**
**Commission communication et rayonnement**

- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Après appel à candidature pour chacune des commissions, il est procédé au vote :

**Commission affaires maritimes et développement urbain :**

*Sous-commission urbanisme, infrastructures et voirie
*Sous-commission développement portuaire maritime
*Sous-commission patrimoine bâti
*Sous-commission questions agricoles et chemins ruraux

Yves JÉZÉQUEL, président, Sébastien Peillet, Fabienne Le Briand, Catherine Guillou, Christine Ceillier, Louis Hirel, Matthieu Le Maréchal, Chloé Le Louarn, Guillaume Jézéquel, Maryvonne Le Berre, Claude Le Flem, Gilles Allain, Yoann Jumel

**Commission développement économique**

Yves JÉZÉQUEL, président, Aline Kerleau , Matthieu Le Maréchal,, Chloé Le Louarn, Morgane Camuzard, Sébastien Peillet, Marine Le Gonidec, Guillaume Jézéquel, Jean-Pierre Hamon, Louis Hirel, Gilles Allain, Yoann Jumel

**Commission affaires culturelles**

*Sous-commission jumelage

Yves JÉZÉQUEL, président, Christine Ceillier, Sébastien Peillet, Matthieu Le Maréchal, Chloé Le Louarn, Marine Le Gonidec, Jean-Pierre Hamon, Morgane Camuzard, Laurence Cerisier, Catherine Guillou, Fabienne Le Briand

**Commission cadre de vie**

*Sous-commission tourisme
*Sous-commission sport jeunesse et loisirs
*Sous-commission monde associatif
*Sous-commission attribution des logements
*Sous-commission menus de la cantine scolaire

Yves JÉZÉQUEL, président, Marine Le Gonidec, Matthieu Le Maréchal, Gildas Jannin, Chloé Le Louarn, Guillaume Jézéquel, Claude Le Flem, Jean-Pierre Hamon, Christine Ceillier, Morgane Camuzard, Louis Hirel, Aline Kerleau, Laurence Cerisier, Gilles Allain, Catherine Guillou, Fabienne Le Briand, Maryvonne Le Berre, Yoann Jumel

**Commission finances**

Yves JÉZÉQUEL, président, Matthieu Le Maréchal, Sébastien Peillet, Guillaume Jézéquel, Claude Le Flem, Christine Ceillier, Morgane Camuzard, Gilles Allain, Yoann Jumel

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260404-2026_06_55-DE

**Commission du personnel**
Yves JÉZÉQUEL, président, Morgane Camuzard, Sébastien Peillet, Guillaume Jézéquel, Claude Le Flem, Catherine Guillou, Fabienne Le Briand, Maryvonne Le Berre, Yoann Jumel

**Commission communication et rayonnement**
Yves JÉZÉQUEL, président, Chloé Le Louarn, Guillaume Jézéquel, Sébastien Peillet, Matthieu Le Maréchal, Gildas Jannin, Christine Ceillier, Catherine Guillou, Fabienne Le Briand

D'autres commissions seront étudiées lors du prochain conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- ✓ **De désigner les membres du conseil municipal qui siègeront dans les commissions telles que présentées ci-dessus,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Mme LE GONIDEC Marine,
Secrétaire de séance,

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
22740 CÔTES D'ARMOR